Question avec demande de réponse écrite E-000836/2021

au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Article 138 du règlement intérieur

Maria Arena (S&D)

Objet: Agression contre un syndicaliste et une militante en faveur des droits de l’homme en Colombie

En décembre 2020, au cours des vacances de Noël, des intrus non identifiés ont cambriolé le domicile du syndicaliste Juan Carlos Galvis et de sa partenaire, une militante en faveur des droits de l’homme. Du matériel électronique contenant des informations sur leurs activités de défense des droits et sur leurs actions militantes a été dérobé.

Le vice-président de la Commission et haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) n’est pas sans savoir que le niveau de violence à l’encontre des syndicats en Colombie reste préoccupant et que la situation des défenseurs des droits de l’homme y est très inquiétante. En 2019 et au cours du premier semestre de 2020, 14 syndicalistes y ont été assassinés, et 198 autres ont reçu des menaces de mort.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’Homme, 378 défenseurs des droits de l’homme ont été tués depuis la signature de l’accord de paix de novembre 2016.

1. Quelle attention le VP/HR accorde-t-il aux travaux de l’unité spéciale d’enquête du bureau du procureur général colombien (qui reçoit un financement de l’Union européenne), de façon générale et dans ce cas précis?

2. Comment assure-t-il le suivi du soutien de l’Union européenne à la mise en œuvre du programme national pour la protection des militantes en faveur des droits de l’homme et de leurs dirigeantes?

3. Quelles sont les mesures prises dans le cadre de l’accord de libre-échange avec la Colombie, étant donné le niveau toujours préoccupant de la violence à l’encontre les syndicats?